Conseil des droits de l’homme

45e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Belize**

Genève, 29 janvier 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation du Belize et la remercie pour sa présentation.

La Suisse fait les trois recommandations suivantes au Belize :

1. Abolir la peine de mort et ratifier le deuxième protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
2. Établir et appliquer des lignes directrices conformes aux normes internationales en matière de traitement humain pendant la détention administrative, en mettant notamment l'accent sur l'accès à l’assistance juridique, à des conditions de détention dignes, aux soins de santé et à la couverture des besoins essentiels.
3. Veiller à ce que la détention administrative des migrants soit réduite au minimum, dans le respect des normes internationales, et donner la priorité à l'unité des familles de migrants, en évitant en particulier la séparation des enfants migrants et de leurs familles en raison d'infractions à la législation sur l'immigration.

Je vous remercie.